



Lignes directrices de l'IPIC sur les reconnaissances territoriales

Reconnaître un territoire est une marque de considération et de respect des peuples autochtones ou tout simplement la reconnaissance de leur présence autant dans le passé que dans le présent. La reconnaissance et le respect sont des éléments essentiels pour la création et l'entretien de relations saines et réciproques qui sont cruciales pour la réconciliation. Les reconnaissances territoriales représentent une petite composante de la création et l'entretien de relations fortes et durables avec les peuples autochtones du Canada. Autrement dit, cette représentation devrait aussi être exprimée dans un contexte plus général, en incluant les travaux en cours avec les Premières nations pour bâtir une meilleure compréhension et une plus grande collaboration vers la réconciliation. Il est important de tendre la main aux collectivités et de créer un dialogue respectueux pour bien comprendre ce qui est approprié.

L'IPIC s'engage à intégrer les pratiques exemplaires en matière d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) dans sa gouvernance. À ce titre, l'Institut encourage l'utilisation des reconnaissances territoriales à l'ouverture des événements suivants :

- Conférence annuelle
- Assemblée générale annuelle
- Webinaires
- Cours de formation

CONFÉRENCE ANNUELLE

Lors de la Conférence annuelle, la reconnaissance territoriale devrait être exprimée dans le cadre de la séance d'ouverture. Si la Conférence est tenue en présentiel, la reconnaissance devrait être formulée spécifiquement pour l'endroit où l'événement est présenté; si la Conférence est tenue en mode virtuel, la reconnaissance devrait être spécifique pour l'endroit où le président se trouve lors de son allocution.

Exemple de la Conférence annuelle tenue à Vancouver en 2018 :

Nous voulons amorcer cette conférence en reconnaissant et en respectant que le territoire sur lequel nous sommes réunis est un territoire ancestral non cédé des Premières nations Musqueam, Squamish et Tsleil-Waututh. Nous reconnaissons et apprécions grandement les liens historiques entre ces Nations et cet endroit. Nous amorçons la conférence avec cet énoncé pour montrer notre engagement envers la réconciliation et que nous allons de l'avant en partenariat avec les peuples autochtones tout en reconnaissant le passé colonialiste du Canada.



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

À l'Assemblée générale annuelle (AGA), la reconnaissance territoriale devrait être exprimée dans le cadre de la séance d'ouverture. Si l'Assemblée est tenue en présentiel, la reconnaissance devrait être formulée spécifiquement pour l'endroit où l'événement est présenté; si l'Assemblée est tenue en mode virtuel, la reconnaissance devrait être spécifique pour l'endroit où le président sortant se trouve lors de son allocution.

Exemple de l'AGA de 2020 :

Bon après-midi et bienvenue à la 94^e Assemblée générale annuelle de l'IPIC. Bien que nous soyons réunis virtuellement aujourd'hui, je tiens d'abord à reconnaître que les locaux montréalais du cabinet FASKEN se trouvent sur des terres autochtones non cédées. La Nation Kanien'kehá:ka, aussi connue comme la Confédération des Six Nations, est reconnue comme la gardienne des terres et des eaux sur lesquels je me tiens aujourd'hui.

WEBINAIRES

Les modérateurs sont invités à effectuer les recherches nécessaires pour identifier les gardiens traditionnels de leur région (et ceux des régions de leurs coprésentateurs) et à personnaliser leur reconnaissance territoriale en fonction de leur emplacement. Cependant, l'IPIC présente ci-après les reconnaissances territoriales à utiliser dans le cadre de divers événements. Une reconnaissance territoriale devrait être incorporée dans les notes d'information exprimées dans le discours d'ouverture de chaque événement. Si les cabinets du modérateur ou des coprésentateurs ont pris des engagements spécifiques envers la réconciliation avec les peuples autochtones, ils seront encouragés à inclure ces engagements dans le libellé de leur reconnaissance.

COURS DE FORMATION

Les instructeurs devraient exprimer une reconnaissance territoriale lors du tout premier jour du cours de formation de l'IPIC. Si le cours est offert en présentiel, la reconnaissance territoriale devrait être spécifique pour l'endroit où le cours est offert (Cours de formation d'agent de brevets à Toronto ou IPIC/McGill à Montréal); si le cours est offert en mode virtuel, les instructeurs sont invités à effectuer les recherches nécessaires pour identifier les gardiens traditionnels de leur région (et ceux des régions de leurs coprésentateurs, s'il y a lieu) et à personnaliser leur reconnaissance territoriale en fonction de leur emplacement. Cependant, l'IPIC présente ci-après les reconnaissances territoriales à utiliser dans le cadre de divers événements. Une reconnaissance territoriale devrait être incorporée dans les notes d'information exprimées dans le cadre du discours d'ouverture de chaque événement. Si les cabinets des instructeurs ont pris des engagements spécifiques envers la réconciliation avec les peuples autochtones, ils sont encouragés à inclure ces engagements dans le libellé de leur reconnaissance.



RECONNAISSANCE TERRITORIALE DE L'IPIC POUR LES ÉVÉNEMENTS TENUS DANS LES LOCAUX DE L'INSTITUT/ DANS LA CAPITALE NATIONALE

Cette reconnaissance territoriale peut être utilisée pour les événements qui sont diffusés à partir des locaux de l'IPIC à Ottawa ou qui sont organisés à Ottawa.

Le bureau de l'Institut de la propriété intellectuelle du Canada (IPIC) est situé dans la ville d'Ottawa en Ontario, sur le territoire non cédé de la Nation algonquine Anishinabe.

L'Île de la Tortue (l'Amérique du Nord) est une terre habitée par les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux. Les peuples autochtones sont les gardiens traditionnels des terres et des eaux de l'Île de la Tortue. Nous vous encourageons à prendre un moment pour reconnaître la terre sur laquelle vous résidez et travaillez.

L'IPIC rend hommage aux peuples de la Nation algonquine Anishinabe et à toutes les Premières Nations, à tous les Inuits et à tous les Métis, pour leurs précieuses contributions à cette terre et aux domaines de la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles.

RECONNAISSANCE TERRITORIALE DE L'IPIC POUR LES ÉVÉNEMENTS ORGANISÉS EN MODE VIRTUEL / AILLEURS QU'À OTTAWA

Cette reconnaissance territoriale peut être utilisée pour les événements qui sont organisés en mode virtuel et ceux qui sont présentés ailleurs qu'à Ottawa.

Nous reconnaissons que cette activité [webinaire/colloque/cours de formation] est présentée et suivie sur les territoires ancestraux des membres des Premières nations, des Inuits et des Métis. L'Île de la Tortue (l'Amérique du Nord) est une terre habitée par les peuples autochtones depuis des temps immémoriaux. Les peuples autochtones sont les gardiens traditionnels des terres et des eaux de l'Île de la Tortue. Nous vous encourageons à prendre un moment pour reconnaître la terre sur laquelle vous résidez et travaillez.

L'IPIC rend hommage aux peuples de la Nation algonquine Anishinabe et à toutes les Premières Nations, à tous les Inuits et à tous les Métis, pour leurs précieuses contributions à cette terre et aux domaines de la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles.



RESSOURCES

[La terre de quels aïeux?](#)

[Guide de reconnaissance des Premières nations et des territoires traditionnels](#)

[First Nation Protocol on Traditional Territory](#)

[Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action](#)